

# Cursus des juges de la Commission d'Utilisation Nationale - Chiens de Berger et de Garde (mise à jour 19-05-2022)

## 1- Demande de juge

<b>Prérequis administratifs</b>	<b>Candidats juges toutes disciplines de la CUN-CBG</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être français ou membre de l'union Européenne</li> <li>- Être francophone</li> <li>- Jouir de ses droits civiques (1)</li> <li>- Être âgé de plus de 23 ans et de moins de 63 ans à la date du dépôt du dossier de candidature</li> <li>- Avoir sa résidence principale en France depuis plus de douze mois consécutifs</li> <li>- Être membre d'une association affiliée à la Société Centrale Canine ou d'un club d'utilisation affilié à son ACT depuis au moins cinq ans (2)</li> <li>- Satisfaire aux conditions spécifiques demandées par la CUN-CBG (3)</li> </ul>

(1) Fournir un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) vierge dans la constitution du dossier de candidature juge.

(2) Justifier de **cinq années consécutives d'adhésion à une Association Canine Territoriale ou à une Association de race ou bien à un club d'utilisation affilié**

(3) Les conditions spécifiques sont vérifiées à travers la constitution du dossier de candidature.

<b>Diplômes demandés (4)</b>	<b>Disciplines avec épreuves de mordant</b>	<b>Disciplines sans épreuve de mordant</b>
	Certificat de capacité au mordant et diplôme de moniteur de club	Diplôme entraîneur de club (5)

(4) Conditions spécifiques de la CUN-CBG

(5) Bien évidemment, la candidature d'une personne non titulaire du diplôme d'entraîneur mais titulaire du diplôme de moniteur est recevable.

<b>Prérequis techniques (4)</b>	<b>Ring</b>	<b>Mondioring</b>	<b>Pistage</b>	<b>Campagne</b>	<b>Obéissance</b>	<b>IGP-FH</b>	<b>R. U.</b>	<b>Sauvetage</b>
	1 chien monté en échelon 3 avec le qualificatif « Excellent » et 1 chien monté en échelon 2 avec le qualificatif « Excellent » (7) <u>ou</u> H. A. ayant participé aux sélectifs ou à une finale et ayant monté un chien en échelon 2 dans la discipline	1 chien monté en échelon 3 avec au minimum le qualificatif « Bon » (320 pts) et 1 chien monté en échelon 2 avec minimum le qualificatif « Bon » (240 pts) <u>ou</u> H.A. ayant participé à une finale et ayant monté un chien en échelon 2 dans la discipline (7)	1 chien monté en échelon 3 avec le qualificatif « Excellent » et 1 chien monté en échelon 2 avec le qualificatif « Excellent » (7)	1 chien monté en campagne 3 avec le qualificatif « Très-Bon » et 1 chien monté en campagne 2 avec le qualificatif « Très-Bon » <u>ou</u> H.A. ayant participé à une finale et ayant monté un chien en échelon 2 dans la discipline (7)	1 chien monté en classe 3 avec le qualificatif « excellent » et 1 chien monté en classe 2 avec le qualificatif « Excellent »(7) <u>ou</u> 1 chien monté en classe 3 avec le qualificatif « excellent » et ayant participé à deux championnats de France	1 chien monté en échelon 3 avec le qualificatif « Très bon » et 1 chien monté en échelon 2 avec le qualificatif « Très-bon » <u>ou</u> H. A. ayant participé aux sélectifs ou à une finale et ayant monté un chien en échelon 2 dans la discipline. (7)	1 chien monté en échelon 3 avec le qualificatif « Excellent » et 1 chien monté en échelon 2 avec le qualificatif « Excellent » (7)	1 chien monté en échelon B avec au minimum le qualificatif « Bon » et 1 chien monté en échelon A avec le qualificatif « Bon » dans deux spécialités (7)

(6) Recrutement momentanément fermé.

(7) Un chien est considéré monté par un conducteur quand celui-ci a conduit le chien dans toutes les étapes de la progression (du brevet au niveau 2 ou du brevet au niveau 3)

<b>Recevabilité de la demande</b>	
<b>Formation</b>	Le Groupe Travail Formation vérifie que le dossier de candidature est bien conforme au règlement.
<b>Le Président de la CUN</b>	Le Président de la CUN émet un avis sur la candidature
<b>Discipline concernée</b>	Le Groupe Travail concerné émet un avis sur la candidature
<b>CUN-CBG</b>	En synthèse la CUN-CBG entérine ou pas la candidature. Si l'avis de la CUN-CBG est favorable à la demande, le juge est nommé candidat juge.

## 2- Candidat juge

<b>La formation initiale</b>	
<b>Stages de découverte des disciplines</b>	<p>Le candidat devra effectuer trois stages de découverte dans les différentes disciplines à l'exception de sa discipline mère (8).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour les candidats en mordant : 2 stages en olfaction (2 disciplines différentes) et 1 en obéissance</li> <li>- pour les candidats en olfaction : 2 stages en mordant (2 disciplines différentes) et 1 en obéissance</li> <li>- pour les candidats en obéissance : 1 mordant, 1 olfaction, 1 mordant ou olfaction</li> </ul> <p>Un stage est à effectuer lors d'un concours avec un juge ou un juge formateur, il doit durer tout le temps du concours. À l'issue du stage le juge devra émettre un avis circonstancié sur le candidat, avis à transmettre au GT Formation.</p> <p>Un candidat qui remplit pour une discipline les prérequis techniques est dispensé d'effectuer le stage découverte dans cette discipline (9) Un candidat ancien homme assistant sélectionné pour une discipline (10) et ayant monté un chien en niveau 2 dans cette discipline est dispensé d'effectuer le stage découverte dans cette discipline (9).</p>

(8) *On appelle discipline mère, discipline dans laquelle se présente le candidat*

(9) *Prérequis techniques précisés dans le tableau candidature ci-dessus*

(10) *Au minimum sélectionné niveau 2 dans la discipline*

<b>Examen de la discipline concernée</b>	
<b>Examen technique</b>	Le candidat juge devra effectuer un examen spécifique à sa discipline. Pour être considéré admis à l'examen, le candidat devra obtenir la note égale ou supérieure fixée par le GT concerné.

# Cursus des juges de la Commission d'Utilisation Nationale - Chiens de Berger et de Garde (mise à jour 19-05-2022)

<b>Examen de la S.C.C et de la C.U.N</b>	
<b>Formation théorique et examen théorique de la S.C.C et de la CUN-CBG</b>	<p>La formation de la SCC est dispensée pendant deux jours et demi dans les locaux de la S.C.C. Ensuite, les candidats devront réussir un examen écrit et oral. Le contenu de la formation et le barème de notation sont établis par la CUN-CBG et la S.C.C.</p> <p>Pour être reçu, il faut obtenir au moins une note égale ou supérieure à 13. A défaut et à condition d'avoir obtenu une note moyenne supérieure à 10, l'examen peut être passé à nouveau dans les deux ans, mais une seule fois. Un second échec entraîne une élimination définitive. Le candidat ayant obtenu une note inférieure à 10 au questionnaire ne sera plus admis à l'examen et sera d'office rayé de la liste des candidats juges.</p> <p>Celui qui a réussi l'examen devient « élève juge ».</p>

## 3- Élève juge

<b>Obligations techniques (11)</b>	<b>La formation technique</b>							
	<b>Ring</b>	<b>Mondioring</b>	<b>Pistage</b>	<b>Campagne</b>	<b>Obéissance</b>	<b>IGP-FH</b>	<b>R. U.</b>	<b>Sauvetage</b>
	4 assessorats avec des juges formateurs. Ensuite 2 jugements parallèles dont un avec un juge formateur membre du GT Ring	4 assessorats avec des juges formateurs. Ensuite 2 jugements parallèles dont un avec un juge formateur membre du GT Mondioring	4 assessorats avec des juges formateurs. Ensuite 2 jugements parallèles dont un avec un juge formateur membre du GT Pistage.	4 assessorats avec juges formateurs. Ensuite 2 jugements parallèles dont un avec un juge formateur membre du GT Campagne	4 assessorats avec des juges formateurs. Ensuite 2 jugements parallèles dont un avec un juge formateur membre du GT Obéissance	4 assessorats avec des juges formateurs. Ensuite 2 jugements parallèles dont un avec un juge formateur membre du GT IGP-FH	4 assessorats avec des juges formateurs. Ensuite 2 jugements parallèles dont un avec un juge formateur membre du GT RU	4 assessorats avec des juges formateurs. Ensuite 2 jugements parallèles dont un avec un juge formateur membre du GT Sauvetage

(11) La formation technique est de la responsabilité du groupe de travail de la discipline mère de l'élève juge.

Les assessorats par principe se font avec un juge formateur. Lorsque l'effectif du panel des juges formateurs ne permet pas de remplir cette condition l'assessorat peut se faire avec un juge. C'est à l'élève juge de formuler la demande de dérogation auprès du G. T. de la discipline. Seul le G. T. de la discipline peut accréditer un juge à assurer un tel assessorat.

Les jugements parallèles se font avec un juge formateur. Lorsque l'effectif du panel des juges formateurs ne permet pas de remplir cette condition le jugement parallèle peut se faire avec un juge. C'est à l'élève juge de formuler la demande de dérogation auprès du G. T. de la discipline. Seul le G. T. de la discipline peut accréditer un juge à assurer un tel jugement parallèle.

# Cursus des juges de la Commission d'Utilisation Nationale - Chiens de Berger et de Garde (mise à jour 19-05-2022)

<i>Discipline</i>	<b>Toutes les disciplines</b>
<b>Secrétariat en exposition</b>	L'élève juge devra avoir effectué un secrétariat de ring dans une exposition (12). Après le secrétariat, l'élève juge se fera délivrer par le juge une attestation de secrétariat (13).

<i>Discipline</i>	<b>Toutes les disciplines</b>
<b>Proposition</b>	L'élève a satisfait aux conditions techniques (13), il a bien effectué son secrétariat d'exposition (14) la CUN-CBG propose l'élève juge à la commission des juges. La CUN-CBG propose l'élève juge à la commission des juges avec avis favorable
<b>Nomination</b>	La Commission des juges a proposé l'élève juge au Comité avec un avis favorable Le Comité de la S.C.C. nomme l'élève juge, juge de la S.C.C. pour les disciplines d'utilisation dépendantes de la CUN-CBG.

(12) L'élève se fera délivrer à la suite du secrétariat une attestation qu'il devra faire parvenir au responsable du G.T. Formation

(13) Voir tableau Obligations techniques. Le G. T. se prononce sur la fin de formation technique.

(14) Pour être recevable, une attestation ne devra pas avoir plus de deux ans d'ancienneté

## 4- Juge

<b>Jugements</b>	Après réception du courrier officiel le juge pourra juger tous les concours en France métropole et en France D.R.O.M. en tenant compte des prescriptions particulières précisées dans le tableau ci-dessous
------------------	---

<i>Discipline</i>	<b>Prescriptions particulières en fonction des disciplines</b>							
	<b>Ring</b>	<b>Mondioring</b>	<b>Pistage</b>	<b>Campagne</b>	<b>Obéissance</b>	<b>IGP-FH</b>	<b>R. U.</b>	<b>Sauvetage</b>
<b>Championnat territorial</b>	Après 2 ans de nomination de juge et un minimum de 6 concours jugés depuis la date de nomination	Être juge ou juge formateur	Être juge ou juge formateur	Être juge ou juge formateur	Être juge ou juge formateur	Être juge et un minimum de 6 concours jugés depuis la date de nomination de juge	Être juge ou juge formateur	Être juge ou juge formateur
<b>Concours sélectif</b>	Après 2 ans de nomination de juge et un minimum de 6 concours jugés depuis la date de nomination	N'existe pas dans cette discipline	Après 2 ans de nomination de juge et un minimum de 6 concours jugés depuis la date de nomination	Être juge ou juge formateur	Après 2 ans de nomination de juge et un minimum de 6 concours jugés depuis la date de nomination	Être juge avec un minimum de 6 concours jugés depuis la date de nomination	Être juge ou juge formateur	N'existe pas dans cette discipline

# Cursus des juges de la Commission d'Utilisation Nationale - Chiens de Berger et de Garde (mise à jour 19-05-2022)

<b>Jugement à l'étranger</b>	2 ans de nomination de juge et un minimum de 6 concours jugés depuis la date de nomination Avoir l'autorisation de la S. C. C. (15).
<b>Jugement Grand prix</b>	2 ans de nomination de juge et un minimum de 6 concours jugés depuis la date de nomination (Seulement 3 pour le campagne)
<b>Coupe de France</b>	2 ans de nomination de juge et un minimum de 6 concours jugés depuis la date de nomination (Seulement 3 pour le campagne et la recherche utilitaire)

(15) *Toute invitation à l'étranger : le juge invité doit s'assurer que l'O.C.N. étrangère en a bien fait la demande à la S.C.C. et que cette dernière a donné l'autorisation.*

## 5- Juge formateur

<b>Disciplines</b>	<b>Ring – Mondioring – Pistage -IGP-FH – Obéissance - Campagne - R.U.- Sauvetage</b>
<b>Conditions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Remplir un dossier de candidature « juge formateur » (16)</li> <li>- 3 années de nomination et avoir jugé un minimum de 7 concours depuis la date de nomination</li> </ul>
<b>Nomination</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les juges formateurs sont nommés pour une durée de 5 ans avec renouvellement tacite.</li> <li>- Un juge formateur peut être relevé à tout moment de sa fonction suite à une décision de la SCC, la CUN-CBG ou à sa demande.</li> </ul>

## 6- Extension de jugement

<b>Toutes les disciplines</b>	
<b>Conditions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 ans minimum de nomination dans une fonction de juge et avoir jugé au moins 3 concours sans réclamation justifiée sur son comportement.</li> <li>- Être âgé de moins de 75 ans</li> <li>- Pour une extension dans une discipline avec mordant être titulaire de la capacité au mordant et le diplôme de moniteur de club.</li> <li>- Pas plus de 2 demandes à la fois.</li> <li>- Remplir un dossier de candidature « extension de jugement » par discipline (16)</li> </ul>
<b>Cursus</b>	Le juge candidat à une extension de jugement devra satisfaire aux mêmes assessorats, jugements parallèles et examen technique que ceux du cursus élève juge.

(16) *Le G.T. Formation vérifie que le dossier est conforme au règlement. Le G.T. concerné émet un avis sur la candidature. En synthèse la CUN-CBG propose ou pas le juge à la Commission des juges.*

## 7- Sélectionneur d'homme Assistant

<b>Ring – Campagne – Mondioring - IGP-FH</b>	
<b>Condition niveau 1 et 2</b>	Être juge ou juge formateur
<b>Condition niveau 3</b>	Conditions particulières suivant chaque GT

## 8- Juge Honoraire

<b>Discipline</b>	<b>Toutes les disciplines</b>
<b>Terme du jugement</b>	Dès l'âge de 80 ans
<b>Mise à l'honorariat</b>	À sa demande après une démission ou s'il a atteint l'âge de 80 ans, Un juge peut demander sa mise à l'honorariat. Un juge honoraire ne peut plus juger les CSAU et les concours de la CUN-CBG

## 9 – Absence de jugement

<b>Discipline</b>	<b>Toutes les disciplines</b>
<b>Plus de 5 ans moins de 10 ans (18)</b>	Constitution d'un nouveau dossier de demande de juge (19) 2 assessorats avec juges formateurs puis examen technique plus un jugement parallèle avec juge formateur du groupe travail de la discipline (3)
<b>Plus de 10 ans</b>	Après 10 années d'absence de jugement un courrier par voie postale en recommandé sera adressé au juge afin que celui-ci précise à la Commission ses intentions : - de rester dans la liste des juges (dans ce cas pour avoir l'autorisation de juger, il devra recommencer le cycle complet du cursus des juges) - de ne plus vouloir juger et être retiré de la liste des juges (procédure Commission des juges de la SCC) - Absence de réponse retrait de la liste des juges (procédure Commission des juges de la SCC)

18 Les juges n'ayant pas jugé depuis 5 ans dans la discipline mais ayant conduit pendant cette période un chien en concours dans cette même discipline ne sont pas concernés par cette mesure

19 Dossier simplifié : ce dossier est à demander au responsable du Groupe Travail Formation (imprimé de demande, CV canin, copie attestation capacité au mordant, extrait casier judiciaire).